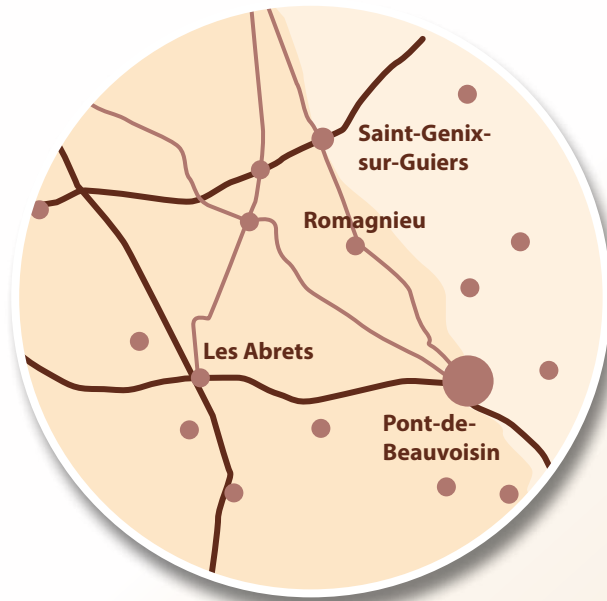


Zone d'intervention :



(pour toute autre commune, merci de nous contacter)

■ En Isère :

Aoste, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Fitiellu, Granieu, Romagnieu, La Bâtie-Divisin, La Bâtie Montgascon, Les Abrets, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, Pont de Beauvoisin, Pressins.

■ En Savoie :

Avressieux, Belmont Tramonet, Champagneux, Domessin, Grésin, La Bridoire, Le Pont de Beauvoisin, Saint-Béron, Saint-Genix-sur-Guiers.

Informations pratiques :

Association loi 1901



■ L'encadrement :

Isabelle QUEYRON – Responsable de structure ;
Véronique COMTE FLORET – Organisation plannings, contacts clients ;
Stéphanie QUEYRON – Infirmière conseil – DE.



■ Nos bureaux :

3 rue du Professeur Trillat, à Pont de Beauvoisin (38480).



■ Ouverture au public :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45



■ Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Le samedi de 9h à 12h



■ Horaires d'interventions :

7 j / 7 du lundi au dimanche
En journée : de 7h à 21h
Garde de nuit : sur demande

Les temps d'interventions sont fixés en fonction des plans d'aide ou des prises en charge (minimum 30 minutes).



Livret d'accueil

Ambre Services est une Association loi 1901. Elle s'appuie sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire (intérêt collectif, utilité sociale, démocratie ...), Ouverte à tous et garantissant un service à domicile de proximité efficace et simple, adapté à vos besoins et à vos attentes.



création- impression ••• www.tria-design.fr - crédits photos : fotolia, et 123-ri.



Contact :

Tel. 04.76.05.51.89

Port. 06.59.58.14.71

Fax. 09.54.24.60.86

Mail : ambreservices@gmail.com

www.ambreservices.fr

« DES PROFESSIONNELS POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN. »

Nos prestations :



■ Services aux personnes dépendantes

(personnes âgées, en situation de handicap, malades ou accidentées)

Aide au lever et au coucher,
Aide à la toilette, au bien être physique et esthétique,
Aide à la préparation et à la prise des repas,
Livraison de repas,
Garde malade de jour ou de nuit (à l'exception des soins médicaux),
Aide à la mobilité et au transport, courses,
Assistance administrative.



■ Services à la vie quotidienne

Entretien du logement, travaux ménagers, vitres,
Entretien de linge : lessive, repassage, rangement,
changement de la literie,
Petits travaux de jardinage, entretien extérieur,
Petit bricolage, « homme toutes mains ».



■ Services à la famille

Garde d'enfants à domicile (- de 3 ans) et en
périscolaire (+ de 3 ans) ;
Accompagnement des enfants dans leurs
déplacements ;
Assistance informatique et Internet à domicile.



Tableau des différentes aides possibles dans le cadre de nos interventions :

Organismes d'aides	Publics Concernés / Type d'aide
Caisses de retraite	Pour les retraités / Aide à domicile, livraison de repas
Mutuelles	Pour les personnes en sortie d'hospitalisation / Travaux ménagers
Action sociale de l'AGIRC et de l'ARRCO	Retraités, 75 ans et plus / Aide à domicile momentanée Retraités, 80 ans et plus / Chèques Sortir Plus
Conseil Général via l'APA Allocation Personnalisée d'Autonomie	Pour les personnes de 60 ans ou plus / Aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne
Conseil Général via l'aide sociale	Pour les personnes disposants de faibles ressources / Aide à domicile, livraison de repas
Conseil Général via la PCH Prestation de Compensation du Handicap	Pour les personnes reconnues comme handicapées / Aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne
Sécurité sociale	Pour les moins de 60 ans / Garde malades à domicile, Aide ménagère
Hospitalisation à Domicile	Pour les malades pouvant rester à leur domicile / Aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne
CAF	Pour les familles / Prestations d'Accueil du Jeune Enfant



Nous nous engageons sur :

- Une grande éthique (le respect, l'écoute, la confidentialité, l'honnêteté...)
- Un accueil, une aide et un suivi personnalisé de qualité
- Des professionnels compétents
- Une culture de la bientraitance (adaptation aux besoins, respect des choix et des refus)

Notre fonctionnement :

- Une structure avec **agrément** préfectoral, autorisée et **tarifée** par le Conseil Général de l'Isère ;
- Une **prise en charge rapide**, sans liste d'attente ;
- Une structure à votre écoute, rendez-vous à votre domicile pour **l'analyse de vos besoins** et de vos attentes ;
- Une information sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre
Cf. tableau page précédente.
Nous vous accompagnons dans vos démarches de constitution de dossier
- Une offre de service **individualisée** avec remise d'un devis gratuit et d'un contrat de prestation, sans frais de dossier ni droit d'entrée ;
- Des **prestations adaptées** selon votre plan d'aide ; Intervention ponctuelle, hebdomadaire, quotidienne ou plusieurs fois par jour ;
- Une équipe d'intervenants à domicile composée d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie, gérée et rémunérée par nos soins ;
- Une **continuité** du service, intervention 7j/7.
Proposition de plusieurs intervenants avec plannings hebdomadaires. Un cahier de liaison assure le suivi des interventions et la transmission des informations.
- Une prestation évolutive ;
Possibilité d'alléger, d'intensifier ou de suspendre le contrat (délai de prévenance de quinze jours, sauf en cas de force majeure)
- Une facture mensuelle des heures réalisées établie sur la base du devis (participation restant à votre charge) ;
- L'assurance d'être **satisfait** : prise en compte de votre avis (enquête de satisfaction) ;
L'encadrement se déplace à votre domicile pour analyser vos demandes, solutionner toute difficulté rencontrée et évaluer les prestations
- Un travail en partenariat avec les différents professionnels médicaux et paramédicaux qui interviennent à votre domicile. *Infirmiers libéraux, Soins Infirmiers À Domicile (SIAD), kiné, médecins...*
- Envoi d'une attestation fiscale annuelle permettant une **réduction d'impôt** sur le revenu égale à 50% des sommes restant à votre charge (dans la limite de 12 000€).
Le crédit d'impôt est possible dans certains cas ;
- Divers moyens de paiement acceptés : chèque, virement, Chèque Emploi Service Universel (CESU).



Ambre Services s'engage à gérer tout éventuel conflit entre les intervenants et le bénéficiaire. En cas de conflit non résolu avec le gestionnaire, le bénéficiaire peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste disponible auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (art L311-5 du Code de l'Action Sociale & des Familles). Tout litige relèvera du tribunal compétent.